

ASSEMBLEE GENERALE

Vendredi 31 mars 2023 à 18h15
Salle des fêtes de Saint Nicolas de Port

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale de la **MAISON des JEUNES et de la CULTURE de St Nicolas de Port** au sein de laquelle vos enfants ou vous-même pratiquez une ou plusieurs activités.

Ce rendez vous est fixé **Vendredi 31 mars 2023 à 18h15 à la salle des fêtes de St Nicolas de Port.**

Une ASSEMBLEE GENERALE c'est :

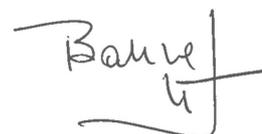
- La lecture et l'approbation des différents rapports : activité, financier, moral (**compte rendu de l'AG 2021 ci-joint : merci d'en prendre connaissance en amont de l'AG**).
- Un lieu de rencontre, d'échanges entre les adhérents où les décisions et les orientations concernant notre association sont prises. A cette occasion, souhaits, critiques, et suggestions seront les bienvenus.
- L'élection des nouveaux membres, du tiers sortant et des membres associés du Conseil d'Administration.
- Des questions diverses.

Si vous avez **16 ANS** et plus de **6 MOIS** de présence à la M.J.C., n'hésitez pas à présenter votre candidature (elle doit parvenir à la M.J.C. au plus tard le **24 mars 2023**).

Au cours de cette réunion, vous serez appelés à vous exprimer par vote : seuls les adhérents de plus de 16 ans, à jour de leur cotisation et membre de la M.J.C depuis au moins 6 mois, sont électeurs. Il est rappelé qu'un membre présent ne peut avoir qu'un maximum de **CINQ POUVOIRS**.

Nous vous y attendons nombreux.

Marie-Thérèse BONNEFOUX
Présidente de la MJC



Maison des Jeunes et de la Culture
69 rue Charles Courtois à St Nicolas de Port
HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LA MJC :
Du lundi au jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 16h45
03 83 48 56 76 - mjcstnicolas@orange.fr



POUVOIR

Je soussigné(e) (NOM, prénom) :

Membre de l'activité :

donne pouvoir à Madame/Monsieur

Pour me représenter et voter en mes lieu et place, lors de l'Assemblée Générale de la MJC de la M.J.C. de SAINT NICOLAS DE PORT du 31 mars 2023.

Fait à, le..... Signature :

NOTA : Une même personne ne peut avoir plus de 5 pouvoirs.